



Original : français

47ème Session du Conseil  
Tanger (Royaume du Maroc) 29 juin 2009

1. Le Conseil d'Administration a adopté l'ordre du jour provisoire après que le point 10 « Questions diverses » ait été révisé par le Comité Exécutif incluant i) Terme du mandat du Directeur Général du CAFRAD et ii) Rapport sur l'état d'avancement de la construction du nouveau bâtiment pour abriter le siège du CAFRAD à Rabat.;
2. Le Conseil d'Administration a adopté le Rapport de sa 46ème session tenue à Tanger (Maroc) le 18 juin 2008;
3. Le Conseil d'Administration a adopté le rapport de la réunion du Comité Exécutif, tenue à Tanger (Maroc) le 29 Juin 2009 (Matin);
4. Après que certaines observations aient été faites, le Conseil d'Administration a adopté le Rapport d'Activités du Directeur Général, juillet 2008 – juin 2009;
5. Le Conseil d'Administration a adopté le Programme de Travail juillet 2009 – juin 2010 et a décidé d'incorporer dans le programme les observations qui sont faites.;
6. Après que certaines observations aient été faites, le Conseil d'Administration a adopté le Rapport du Commissaire aux comptes juillet 2007 – juin 2008 et lui a donné quitus des comptes;
7. Après discussion des propositions contenues dans le Rapport de la Commission, les décisions suivantes ont été prises :
  - i. Le Conseil d'Administration a décidé que le nombre de représentants par sous-région dans le Comité Exécutif sera :
    - a. Sous-régions composées de 1 à 6 pays : 1 représentant;
    - b. Sous-régions composées de 7 à 12 pays : 2 représentants;
    - c. Sous-régions composées de plus de 12 pays : 3 représentants.
  - ii. Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la nouvelle procédure relative à la sélection des Membres du Comité Exécutif (c'est-à-dire le choix par consultation) parmi les pays présents à la réunion.;
  - iii. Le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le mandat des membres du Comité Exécutif à trois ans au lieu de deux ans;
  - iv. Le Conseil d'Administration a décidé d'effacer les dettes antérieures des Etats Membres, à condition d'effectuer un paiement régulier et à temps des contributions annuelles à partir de l'exercice financier 2008/2009. Au cas où le paiement n'est pas effectué régulièrement, selon cette décision, les dettes ne seront pas effacées;

- v. Le Conseil d'Administration a décidé que le taux pour la participation aux activités de formation du CAFRAD reste de 300\$ par personne pour tous les participants (pays membres et non membres ainsi que les organisations internationales, régionales et sous-régionales);
  - vi. Le Conseil d'Administration a décidé en outre que le Statut du Personnel du Centre soit révisé par un Expert spécialisé à recruter et de soumettre le document à l'approbation du Conseil lors de sa prochaine session.
- 
- 8. Le Conseil d'Administration a pris note du Budget Réalisé Juillet 2008 – 16 Juin 2009;
  - 9. Le Conseil d'Administration a adopté le budget Proposé Juillet 2009- Juin 2010;
  - 10. i) Le Conseil d'Administration a approuvé la recommandation du Comité Exécutif et a décidé de renouveler le mandat du Directeur Général du CAFRAD, Dr. Simon Mamosi LELO, pour un second mandat de quatre ans après expiration du premier mandat le 30 Juin 2009;
  - ii) Le Conseil d'Administration a pris note de la présentation faite par l'architecte sur l'état d'avancement de la construction du nouveau bâtiment pour abriter le siège du CAFRAD à Rabat.
-